

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

FEVRIER 2005

N° 117

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

L'e-ID fait son entrée !

En ce début d'année, la commune de Jette franchit une nouvelle étape dans la mise en oeuvre de l'e-government. Notre administration communale est en effet équipée pour délivrer des cartes d'identité électroniques.

L'arrivée de cette nouvelle carte d'identité s'inscrit dans le cadre de l'importance sans cesse croissante de l'électronique au sein de notre société. Elle vient s'ajouter à d'autres outils dont notre commune s'est dotée afin de suivre les avancées technologiques. Citons le site internet, le guichet électronique certipost, les échanges de courriels,... Internet et l'e-guichet sont du latin pour vous ? Qu'à cela ne tienne ! L'administration communale continuera de privilégier les contacts personnels avec la population. A terme, elle proposera en outre un large éventail d'applications électroniques, parmi lesquelles la nouvelle carte d'identité.

TOUS LES DÉTAILS SUR LA CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

en page 3

**Garde d'enfants : frais déductibles
jusqu'à 12 ans** **Page 3**

**Quel scénario de mobilité durable
pour Jette ?** **Page 4**

**Un numéro vert
pour les pensions** **Page 7**

**De la musique
pour tous les goûts** **Page 11**



Dans "cadre de vie", il y a "vie" !

Nous aspirons tous à un cadre de vie agréable. Bon nombre de Jettoises et de Jettois ont d'ailleurs choisi d'habiter notre commune pour la qualité de son environnement et son caractère convivial. Et nous sommes donc tous légitimement exaspérés ou inquiets devant des comportements qui menacent ce cadre de vie. Les déjections canines sur les trottoirs, les poubelles éventrées, les tags, la vitesse excessive des voitures, le trafic intempestif, les nuisances sonores de voisins peu respectueux, le parking sauvage, ... On pourrait faire une longue liste de ces choses que nous percevons comme dérangeantes ou menaçantes.

Contre ces nuisances, il n'y a pas lieu de se lamenter : il faut lutter ! C'est dans ce sens en tout cas que les autorités communales ont choisi d'avancer ces dernières années. Différents outils juridiques ont été mis en place pour mieux contrer ces phénomènes : règlements-taxes, amendes administratives, règlement général de police, etc. L'objectif est clairement d'agir, avec des sanctions à la clé.

Ce n'est bien sûr pas toujours facile et il faut prendre le problème par ses différents côtés. Ainsi, un service a été mis en place gratuitement à destination des Jettois pour l'enlèvement des tags. Cela ne veut pas dire que la poursuite des délinquants est inopérante ou abandonnée, que du contraire. Mais il est fondamental que le tag soit enlevé le plus vite possible, pour rendre à notre cadre de vie sa qualité. Ne pas faire nettoyer les tags sur sa façade peut d'ailleurs, dans ce cadre, être un manque de respect aux autres, surtout que maintenant, il est possible de le faire gratuitement.

Poursuivre les auteurs des "incivilités" et mettre en œuvre des procédures pour "réparer" ces incivilités, ce sont nos deux axes prioritaires. Notre objectif : maintenir la qualité d'environnement de notre commune.

Je tiens cependant à souligner qu'avoir un cadre de vie agréable n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'un outil pour nous rendre plus sereins, plus disponibles, plus ouverts aux autres priorités de la vie : nos relations avec nos proches et nos voisins, notre participation à une vie sociale et professionnelle épanouissante, notre engagement dans une société plus solidaire, ... C'est en tout cas le sens que je veux donner à la lutte contre les incivilités menée par la commune.

Hervé Doyen, votre député-bourgmestre

En direct du Conseil communal

Les conseillers communaux se sont réunis le 22 décembre pour la dernière séance de 2004. L'ordre du jour n'était pas bien long en cette fin d'année. Quelques points ont toutefois retenu notre attention.

STATIONNEMENT MIEUX RÉGLEMENTÉ. Notre commune s'est dotée d'une série de nouveaux règlements-taxes sur le stationnement payant. L'objectif est de favoriser la rotation des véhicules en stationnement et d'éviter ainsi que l'espace public ne soit occupé en permanence par des "véhicules ventouses". Seront visés par ces nouvelles taxes sur le stationnement : les véhicules publicitaires, les véhicules hors d'état de circuler qui stationnent plus de 24 heures au même endroit, les véhicules de plus de 7,5 tonnes (au-delà de 8 heures d'affilée, la taxe sur le stationnement sera appliquée par tranche de 24 heures) et enfin les véhicules qui stationnent en zone bleue au-delà de la durée autorisée par le disque. Dans ce dernier cas, le tarif horaire "horodateurs" sera d'application.

LES CHANTIERS POUR 2005. Le conseil communal a approuvé le mode de passation d'un marché public relatif à l'exécution de travaux d'aménagement et d'entretien de l'espace public sur le territoire jettois en 2005. Le montant du marché est estimé à 1.100.000 EUR. Parmi les projets à réaliser dans les limites de ce budget, citons la rénovation des trottoirs de l'avenue de la Constitution, de l'avenue Giele et de la rue Longtin (entre l'avenue Firmin Lecharlier et l'avenue de Levis Mirepoix), ainsi que divers aménagements dans le cadre de la mise en zone 30 de plusieurs artères jettoises.

Le 26 janvier 2005, le conseil communal a entamé l'an neuf par une première séance au cours de laquelle de nombreux projets ont été initiés pour les douze mois à venir. D'autres projets étaient également retenus notre attention.

AU PROGRAMME EN 2005... Les conseillers ont approuvé la dépense et les conditions liées à différents marchés publics pour 2005, à savoir l'aménagement de petits espaces verts, l'élagage et l'abattage d'arbres, l'acquisition de matériel pour le garage, le remplacement de la couche d'usure dans plusieurs rues, la surveillance des chantiers communaux par un bureau d'études ou encore l'acquisition de peinture, de matériel de signalisation et de petits équipements de voirie pour la signalisation communale. En matière d'asphaltage, la rue Vanderborcht, l'avenue Giele et la rue Longtin (entre l'avenue Firmin Lecharlier et l'avenue de Levis Mirepoix) sont prévues pour cette année.

3.000 EUROS POUR L'ASIE. Suite au tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud-Est, le collège des bourgmestre et échevins a décidé le 31 décembre 2004 d'apporter un soutien financier aux organisations humanitaires actives sur le terrain, en versant la somme de 3.000 euros sur le compte 000-0000012-12 ouvert par la Croix-Rouge, l'Unicef, Oxfam et Handicap International. Les conseillers communaux ont ratifié cette décision.

UN MEILLEUR ÉCLAIRAGE RUE DUYSBURGH. D'ici la fin 2005, l'éclairage public sera remplacé dans la rue Duysburgh. Le projet, soumis à l'approbation du conseil, prévoit le placement de 18 points lumineux munis d'une double armature de type Albany. Cet éclairage, identique à celui qui équipe l'avenue Richard Neybergh à Laeken, est composé d'un long bras qui amène un éclairage puissant au centre de la voirie et d'un bras plus court destiné à l'éclairage des trottoirs.

NOUVEAUX HORODATEURS EN VUE. Notre commune va acquérir 30 nouveaux horodateurs pour équiper les zones de stationnement payant. Ils serviront en partie au remplacement des anciens appareils et permettront en outre d'étendre le stationnement payant. L'objectif est de favoriser la rotation des véhicules, sachant que les habitants des zones concernées peuvent se procurer une carte-habitants auprès de l'administration communale.

L'AVENUE GIELE À SENS UNIQUE. Suite à la consultation organisée auprès des habitants, le conseil communal a décidé de mettre l'avenue Giele à sens unique, de l'avenue de Jette vers le square Amnesty International. Parallèlement, un contresens cycliste sera instauré dans l'avenue.

UN CONTRESENS CYCLISTE EN PLUS. Les conseillers ont marqué leur accord sur l'instauration d'un contresens cycliste dans l'avenue Notre-Dame de Lourdes, de l'avenue Charles Woeste vers la rue Baron de Laveleye. Cette mesure sera d'application dès le placement de la signalisation adéquate dans ce tronçon de l'avenue.

Pour ne pas oublier

A l'occasion du 60ème anniversaire de la libération des camps nazis, la commune de Jette a voulu se souvenir de celles et ceux qui furent victimes du fascisme. Le 26 janvier 2005, une minute de silence a été observée en mémoire des juifs, résistants, tziganes, handicapés, homosexuels et autres

victimes de la barbarie nazie. On ne connaît ni le nombre ni les noms de tous les Jettois qui moururent dans les camps. Notre commune en a toutefois honoré certains en leur dédiant une voirie communale ou en apposant des plaques commémoratives.

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Horaires des services communaux

Services Population, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 19h (Gestion du Territoire uniquement sur rendez-vous de 16 à 19 h)

Service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 19h

Autres services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf Chômage : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette
Tél.: 02/421.70.90/91

A noter...

La prochaine séance du conseil communal, consacrée à l'examen du budget, est fixée au **mercredi 2 mars 2005 à 19h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics.

La carte d'identité électronique, c'est parti !

Depuis le 17 janvier dernier, la commune de Jette est complètement opérationnelle en matière de délivrance de la carte d'identité électronique. Pour rappel, l'introduction de la carte d'identité électronique est généralisée à l'ensemble des communes belges. Cette décision, concrétisée par un arrêté royal, fait suite à une phase de transition d'un an au cours de laquelle onze communes pilotes à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre ont testé la délivrance des cartes d'identité électroniques. L'expérience a été jugée satisfaisante par le gouvernement.

L'introduction de cette nouvelle carte d'identité s'inscrit dans le cadre de la politique fédérale en matière d'e-government. L'objectif est de permettre aux administrations et aux citoyens d'utiliser les dernières évolutions technologiques pour différents actes administratifs. Il s'agit d'offrir aux citoyens un service rapide, efficace, convivial et aussi fiable que la carte d'identité actuelle.

La carte d'identité électronique se présente sous la forme d'une carte à puce de la taille d'une carte de crédit. Elle contient un microprocesseur électronique sur lequel figurent uniquement des données sur l'identité de la personne.

Outre les données habituelles (nom, prénom, date, lieu de naissance, photo, nationalité,...), le document est automatiquement pourvu d'une signature électronique qui permet au citoyen d'authentifier son identité au moment d'utiliser une application de l'administration en ligne.

Dans un proche avenir, la carte électronique pourra être utilisée pour tax-on-web, pour des demandes de documents auprès des administrations publiques,... A plus long terme, elle permettra en outre d'obtenir des renseignements d'ordre médical, d'effectuer des transactions financières, de sécuriser les programmes de chat, de lutter contre la fraude avec les cartes visa,...

Comment cela se passe-t-il ?

Chaque habitant âgé de plus de 12 ans sera convoqué par courrier pour venir signer, à l'administration, le document de renouvellement de sa carte d'identité. Il faut impérativement être muni, d'une part, d'une photo récente et correctement exposée sur fond clair et uniforme, et d'autre part, de la somme de 14 EUR.

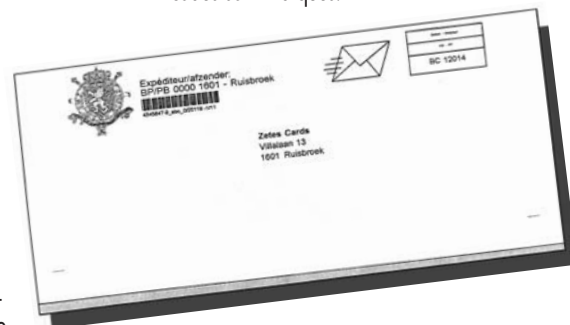
Après 3 à 4 semaines, ces personnes recevront leur code P.I.N. (Personal Identification

Number) et leur code P.U.K. (Personal Unblocking Key). Dès réception de ces codes, ils pourront venir chercher leur nouvelle carte d'identité électronique à l'administration, munis de leur codes. La carte d'identité sera activée grâce à ces deux codes.

Le titulaire qui souhaite utiliser l'option de signature électronique ne peut le faire qu'en utilisant son code personnel (code P.I.N.). S'il le souhaite, il peut modifier son code P.I.N. Et comme pour les cartes de banque, si l'on introduit trois fois d'affilée un code P.I.N. erroné, la puce est bloquée. Si cela se produit, le titulaire dispose d'un autre code personnel (code P.U.K.). Il doit donc se présenter au guichet de l'administration communale muni de sa carte d'identité électronique et de son code P.U.K. pour débloquer sa carte. Si le titulaire perd son code P.U.K., il ne pourra plus utiliser sa carte d'identité électronique pour produire une signature digitale.

Conseils importants

- Vérifiez dans votre boîte aux lettres le courrier spécial qui vous sera adressé par le Ministère de l'Intérieur et dans lequel ces deux codes sont indiqués.



- Ne perdez jamais vos deux codes, car ils vous serviront pendant toute la durée de validité de votre carte d'identité, c'est-à-dire 5 ans.

- Lorsque que vous vous rendez à l'administration communale, munissez-vous de vos deux codes et présentez-vous au guichet 10 ou 11 où l'on procédera à l'activation de votre carte d'identité.

- Sans vos codes, vous ne pouvez recevoir votre nouvelle carte.

- Ne gardez pas vos codes dans votre portefeuille, rangez ceux-ci dans un endroit sécurisé.

- Si vous le désirez, vous pouvez modifier directement votre code P.I.N. à l'activation de votre carte.

Pour tout renseignement complémentaire : Administration communale de Jette - Service Démographie - 02/423.12.95.

Garde d'enfants : frais déductibles jusqu'à 12 ans

La nouvelle est très intéressante pour les parents, elle est cependant accueillie avec nettement plus de réserve au niveau de l'enseignement libre et officiel. Depuis le 1er janvier 2005, les frais de garde peuvent être déduits de votre imposition pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, alors qu'auparavant la déduction fiscale s'arrêtait à l'âge de 3 ans. Autrement dit, jusqu'au 31 décembre 2004, seules les crèches, les gardiennes et les prégarde-nnats étaient concernés. Les unes comme les autres sont obligatoirement agréées par l'O.N.E. (Office de la Naissance et de l'Enfance) ou par Kind & Gezin, et ce sont ces organismes qui délivraient les attestations permettant aux parents de déduire les frais de garde imposables. C'est ici que les choses deviennent plus compliquées.

Pour les enfants de 3 à 12 ans, ce sont évidemment les écoles qui sont visées. Désormais, elles devront donc délivrer à leur tour une attestation aux parents permettant la mise en application de cette nouvelle mesure fiscale. Certes, bonne affaire pour les parents. Les frais de garderie représentent, en effet, un coût non négligeable dans le budget, et leur déductibilité va permettre d'amortir la dépense. Par contre, du côté des écoles, le bilan est plutôt mitigé dans la

mesure où, d'une part, elles n'ont pas encore toutes été averties de cette modification, et ne savent donc pas qu'elles doivent désormais tenir une comptabilité individuelle par enfant pour toute l'année, et d'autre part, que les écoles libres et officielles ne disposent pas toujours des moyens financiers nécessaires à l'engagement de personnel pour assurer et encadrer ces garderies. S'ajoute désormais à cela le problème de la comptabilité à tenir.

Voici ce qui est prévu dans la loi du 6 juillet 2004 publiée au Moniteur le 5 août 2004, pour bénéficier de cette déduction fiscale :

- Le contribuable doit disposer de revenus professionnels.
- Les dépenses doivent être payées :

 - à des institutions subsidiées ou contrôlées par l'O.N.E., Kind & Gezin ou l'exécutif de la Communauté germanophone,
 - à des familles d'accueil indépendantes ou à des crèches placées sous la surveillance de ces institutions,
 - à des écoles maternelles ou primaires (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent).

- Le montant maximum des dépenses déductibles demeure fixé à 11,20 EUR par jour de garde et par enfant. Un document justificatif doit

être joint à la déclaration. Le ministre des Finances Didier Reynders assure qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'une attestation fiscale. Les relevés envoyés par les écoles aux parents contiennent tous les éléments adéquats pour remplir correctement la déclaration fiscale. Cette mesure sera d'application dès l'exercice d'imposition 2006, donc pour les dépenses exposées en 2005.

Rappelons, en outre, que les parents d'enfants de moins de 3 ans qui n'ont pas recours à des services de garde payants peuvent continuer à bénéficier d'une exemption fiscale forfaitaire (fixée à 440 EUR pour l'exercice d'imposition 2004). En revanche, cette exemption n'a pas été étendue aux 3-12 ans. Les responsables d'établissements attendent cependant toujours une circulaire d'application organisant ces nouvelles dispositions de manière concrète et précise. Sans compter le financement du personnel. Affaire à suivre...

Pour tout renseignement : Service Information du S.P.F Finances - Avenue des arts, 19 H/2 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/233.86.36 ou encore le Service Juridique de l'O.N.E. -Tél.: 02/542.12.11.

TRAM 10 : un ministre-président n'est pas l'autre

Dans le dernier numéro du Jette-Info, nous faisons le point sur le projet de tram 10. C'est en novembre 2003 que le gouvernement régional bruxellois avait décidé de créer cette liaison rapide par tram entre la station de métro Simonis et l'hôpital universitaire AZ-VUB. Or, contrairement à ce que nous indiquions dans notre article, le gouvernement régional de l'époque n'était pas présidé par Jacques Simonet, mais bien par son prédécesseur Daniel Ducarme. En novembre 2003, Jacques Simonet était membre du gouvernement fédéral. Il est devenu ministre-président de l'exécutif bruxellois en février 2004. Toutes nos excuses pour cette erreur.

Bonne année 2005 !

Comme chaque année à pareille époque, l'animation des grands jours régnait à l'Athénée Royal de Jette le samedi 15 janvier dernier. C'est que la commune y organisait sa traditionnelle réception de nouvel an. Tous les Jettois étaient invités à rencontrer le bourgmestre et les échevins, les conseillers communaux, les conseillers de l'Action sociale et les membres du conseil d'administration du Foyer Jettois. Une documentation sur tous les secteurs de la vie communale pouvait en outre être obtenue auprès

des différents stands disposés dans la salle.

Dans son discours de nouvel an, le bourgmestre Hervé Doyen est revenu sur le vaste élan de solidarité envers les victimes du terrible tsunami en Asie du Sud-Est. "A une époque que l'on dit vouée à l'individualisme, voire à l'égoïsme, il est rassurant de constater que la solidarité peut encore se manifester spontanément", s'est réjoui notre bourgmestre. Il a ensuite évoqué le prochain déménagement de l'administration communale de Jette, déménagement sur lequel

vos Jette-Info s'étendra longuement dans les mois à venir.



Un projet de mariage ?

A vos agendas !

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2005, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 6.5.2005, le vendredi 22.7.2005, le lundi 31.10.2005, le mercredi 2.11.2005, le samedi 24.12.2005, le lundi 26.12.2005 et le lundi 2.1.2006.

Découvrez le scénario de mobilité durable pour Jette !

Une nouvelle étape vient d'être franchie en vue de l'élaboration du Plan communal de Mobilité (PCM) pour Jette. Le bureau d'études, chargé par la commune de mener à bien ce projet, a en effet déposé la seconde phase du PCM devant le collège des bourgmestre et échevins. Cette seconde phase porte sur la présentation d'un scénario de mobilité durable et de ses variantes. Aucune enquête publique formelle n'est normalement prévue à ce stade. L'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirottin a toutefois souhaité qu'une consultation de la population soit organisée (lire ci-contre), avant que des propositions plus détaillées et des solutions pour l'avenir ne soient formulées dans le cadre de la troisième phase du PCM.

Pour rappel, le Plan Communal de Mobilité a pour but de créer les conditions d'une mobilité durable à Jette. Concrètement, la commune de Jette veut, dans les limites de ses compétences, réorganiser de manière cohérente les déplacements des personnes et des marchandises, améliorer l'accessibilité (y compris le stationnement), accroître la sécurité en atténuant le risque d'accidents et favoriser une plus grande convivialité. Les Jettois ont eu largement l'occasion de s'exprimer en septembre dans le cadre de la présentation de la première

phase du PCM, consacrée à l'état des lieux et au diagnostic en matière de mobilité à Jette. Dans la foulée, le collège a fixé une série d'objectifs à prendre en compte dans la suite des travaux.

Phase 2 du PCM : exposition des plans et réunions d'information

Les plans et documents concernant la phase 2 du PCM seront exposés dans le couloir d'entrée du centre administratif de la rue Henri Werrie du 7 au 25 février 2005, aux heures d'ouverture habituelles. Les 11 et 15 février (en matinée), Inter-Environnement Bruxelles et le Brussels Raad voor het Leefmilieu seront présents pour donner des explications sur cette phase 2 du PCM.

Deux réunions d'information sont prévues : les 17 et 22 février 2005 à 19h30 dans la salle polyvalente de la bibliothèque néerlandophone (place Cardinal Mercier 6).

Pour tout renseignement : service Communication - tél. 02/423.12.91

Relevé des compteurs de gaz et d'électricité : du changement !

En Région de Bruxelles-Capitale, la libéralisation du marché de l'énergie devient progressivement une réalité. Cette ouverture du marché entraîne un changement dans le relevé des compteurs de gaz et d'électricité dans les 19 communes bruxelloises. Auparavant, les agents d'Electrabel effectuaient ce relevé une fois par an pour le compte de Sibelga. Dorénavant, ce sont les agents de "Metrix", filiale de Sibelga et de la Compagnie intercommunale bruxelloise des Eaux, qui assureront le relevé des compteurs

de gaz et d'électricité en Région bruxelloise. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle législation qui prévoit la libre concurrence entre les différents opérateurs.

Pour les clients, rien ne changera en ce qui concerne la périodicité et la méthode de ces relevés. Metrix a repris le personnel d'Electrabel qui était chargé de cette tâche. Le seul changement important est le nouveau badge que les agents de Metrix porteront, ainsi que leur uniforme aux couleurs de l'entreprise.

Que faire en cas de doute sur l'identité d'un agent Metrix ? Exigez que l'agent présente son badge nominatif sur lequel figurent notamment sa photo, son numéro de registre national et le n° 02/274.31.10 auprès duquel vous pourrez obtenir plus de renseignements. A noter que les agents de Metrix ne réclament jamais de paiement ; leur intervention est gratuite. En outre, ils n'encaissent jamais de factures impayées ou en cours. N'hésitez pas à signaler immédiatement à la police toute situation suspecte.

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec le service de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Le point avec Bob

Après six semaines de sensibilisation et de contrôles d'alcoolémie sur les routes dans le cadre de la campagne Bob, le ministre de la Mobilité, Renaat Landuyt, et l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (I.B.S.R.) dressent le bilan, en ce début d'année.

Pour la deuxième année consécutive, la police a enregistré moins de conducteurs sous l'influence de l'alcool au cours de cette période particulièrement exposée aux excès. Cette diminution n'est certes pas aussi conséquente que lors de la campagne 2003-2004, mais reste, malgré tout, importante (une baisse d'un peu plus d'un cinquième du pourcentage total). Ceci confirme l'évolution positive entamée lors de la dernière campagne de fin d'année.

Toutefois, l'élément le plus marquant reste l'accroissement spectaculaire de la fréquence et du nombre des contrôles. Alors que l'objectif, avant la campagne, était d'at-

teindre la barre des 100.000 contrôles, ce seuil a été dépassé de plus de la moitié. Jamais auparavant, autant de tests d'alcoolémie n'avaient été organisés en Belgique lors d'une campagne de fin d'année. Cette hausse sensible témoigne des efforts importants fournis par les services de police dans le domaine de la sécurité routière, évolution qui a débuté en 2002.

Entre le 3 décembre et le 17 janvier 2005, 153.651 personnes ont été soumises à un test de l'haleine (116.633 par les zones de police locales, 37.018 par la police fédérale). Ce test s'est avéré positif pour 6.457 conducteurs, ce qui représente 4,2 % des chauffeurs contre 5,3 % l'année passée. Compte tenu du fait qu'il y a eu 55 % de tests en plus lors de cette campagne, le nombre de conducteurs présentant un taux d'alcoolémie positif est donc très nettement en baisse.

Il s'agit évidemment d'une très bonne nouvelle. La baisse du nombre de conducteurs sous l'influence de l'alcool montre que le public commence à prendre conscience du dangereux cocktail que représentent l'alcool et la conduite d'un véhicule. L'augmentation annoncée du nombre de contrôles a porté ses fruits. Il faut toutefois poursuivre l'effort, en maintenant un seuil élevé de tests d'haleine, mais aussi en multipliant les messages de prévention. En effet, chaque accident dans lequel l'alcool joue un rôle aurait, par définition, pu être évité. La fin de la campagne ne signifie donc aucunement la fin des tests d'haleine. Continuez Bob, continuez...

Pour tout renseignement : Commissariat de police - Division de Jette - Place Cardinal Mercier, 1 - Tél.: 02/423.14.00

Info CHANTIERS

RUES VOLRAL, RENIERS ET BROEKAERT

Les travaux de rénovation des trottoirs et des voiries sont terminés. L'aménagement d'un plateau dans le carrefour formé par les rues Volral, Reniers et la chaussée de Dieleghem débutera le 7 mars et durera 3 semaines. Le plateau prévu dans le carrefour formé par les rues Broekaert et Bonaventure sera aménagé début avril, de même que le trottoir traversant à hauteur du carrefour entre les rue Mohrfeld et Bonaventure. Durant cette phase (2 à 3 semaines), la circulation sera déviée, y compris en ce qui concerne les bus.

AVENUE DE LA CONSTITUTION

Des travaux de rénovation des trottoirs ont débuté le 17 janvier. Les bordures et le dallage sont en cours de remplacement. Le chantier devrait se clôturer fin février, pour autant que les conditions climatiques le permettent. L'entreprise en charge du chantier prévoindra les riverains à temps de tout désagrément lié à l'exécution de ces travaux.

En outre, le réaménagement de la berme centrale est prévu pour la seconde moitié de l'année 2005. La voirie fera l'objet de travaux spécifiques visant à protéger la double allée d'arbre du stationnement urbain. Une aire de repos y sera aménagée, agrémentée de bancs et de bordures. Un canisite est également prévu.

RUE LÉON THEODOR

La STIB va procéder au renouvellement partiel des zones de clinkers aux abords des voies de tram. La 1ère phase qui se déroulera du 28 février au 20 mars concernera le tronçon compris entre la place Reine Astrid et la rue Lenoir. La 2ème phase aura lieu du 21 mars au 1er avril et portera sur le tronçon compris entre la rue Lenoir et la place Cardinal Mercier. Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera déviée par le boulevard de Smet de Naeyer. La rue Léon Theodor restera cependant accessible pour les habitants, les commerçants et les livreurs.

CHAUSSÉE DE WEMMEL

Un plateau va être aménagé dans la chaussée de Wemmel, à hauteur du futur centre administratif. Ces travaux débuteront dans le courant du mois de mars et dureront 11 semaines. La circulation de transit sera interrompue pendant cette période. Les habitants seront informés par avis toutes-boîtes de la date de début du chantier.

Déménagement du service 'Armes' à Jette

Le service 'Armes' de la zone de police 5340 Bruxelles-Ouest a déménagé du bâtiment situé au numéro 2 de la rue du Facteur à 1080 Molenbeek-Saint-Jean pour s'installer dans le local 4.2 au 4ème étage de l'hôtel communal situé au numéro 11 de la place Cardinal Mercier à Jette.

Ce service est accessible au public tous les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 13h à 15h et est joignable au 02/423.14.63. Le service traite toutes les demandes d'autorisation de détention d'une arme à feu de défense pour les particuliers résidant sur le territoire des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Jette, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren.

Des primes pour économiser l'énergie

Les familles et les entreprises bruxelloises pourront à nouveau bénéficier cette année de primes "énergie". Ces primes sont octroyées à l'achat d'un réfrigérateur, d'un congélateur, d'une machine à laver, d'une chaudière ou d'un chauffe-eau économe en énergie.

La ministre bruxelloise de l'Énergie Evelyne Huytebroeck a décidé d'étendre le système des primes. Les ménages peuvent désormais obtenir sept types de primes différentes. Il en va de même pour les entreprises et les organismes non commerciaux. Les primes "énergie" ont pour but d'encourager l'achat d'équipements ou d'appareils qui contribuent de manière significative à économiser l'énergie. Les frigos, les machines à laver et les chaudières sont en effet "énergivores". Les équipements "primés" permettent non seulement d'économiser l'énergie, mais aussi de réduire la facture énergétique des ménages et des entreprises. Les appareils électroménagers identifiés par le label A+/A++ (frigos et congélateurs) ou AAA (machines à laver) donnent droit à une prime de 75 à 100 euros.

Les entreprises, les indépendants, les associations et les administrations publiques (y compris les communes et les CPAS) peuvent également avoir accès aux primes, pour autant que leurs locaux soient éclairés ou chauffés à un moindre coût énergétique. La ministre compte sur une bonne collaboration avec les fabricants pour promouvoir les équipements économes. Les contacts avec la Fedis (Fédération de l'Électricité et de l'Électronique) devraient permettre une diffusion de l'information dans le secteur des entreprises.

Pour tout renseignement sur les primes "énergie" : service Info-environnement de l'IBGE (Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) - tél. 02/775.75.75 ou www.ibgebim.be.

Une deuxième déchetterie régionale à Bruxelles

Jusqu'il y a peu, vous pouviez déposer vos objets encombrants à la déchetterie régionale de la rue du Rupel à Bruxelles. Une deuxième déchetterie vient d'ouvrir ses portes en Région bruxelloise. Elle est située boulevard de la Deuxième Armée Britannique (près du boulevard de l'Humanité) à Forest. Cette déchetterie est facilement accessible par le ring au départ de Jette. Actuellement, les temps d'attente y sont plus courts qu'à la déchetterie de la rue du Rupel. Pourquoi dès lors ne pas essayer cette nouvelle solution qui vous est proposée ?

Les déchetteries sont accessibles du mardi au samedi de 9 à 16h. Vous devez vous munir de votre carte d'identité. Seuls les habitants des 19 communes bruxelloises peuvent en effet y déposer leurs objets encombrants.

Veillez à bien séparer les différentes sortes de déchets avant de vous rendre à la déchetterie afin de ne pas gêner le déchargement des autres usagers (exemples : bois, briquillons, métaux, encombrants,...).

Stop aux immeubles et terrains à l'abandon !

Depuis de nombreuses années, la commune de Jette accorde une attention toute particulière à la qualité de son environnement. La lutte contre les chancres urbains, les immeubles inoccupés et les terrains à l'abandon fait partie intégrante de cette politique. Lorsque l'administration communale est confrontée à la négligence d'un propriétaire, elle exige le paiement d'une taxe afin d'inciter le propriétaire en question à gérer son bien en bon père de famille. Si aucune solution ne peut être dégagée de manière constructive, la commune entreprend une action en justice.

Depuis l'an 2000, 200 dossiers ont été traités par le service du Patrimoine communal. La plupart de ces dossiers (87 %) concernent des particuliers, le solde étant le fait de sociétés. Il s'agit le plus souvent d'immeubles inoccupés (82 % des dossiers), tandis que les terrains constituent une minorité des cas. Il fut un temps où les procédures concernant des terrains à l'abandon étaient plus nombreuses, mais la plupart d'entre eux ont été vendus et/ou bâtis. Les problèmes se concentrent au centre et au sud de la commune (90 %). Dans le nord, les constructions sont en effet plus récentes et les espaces verts plus nombreux. Le plus souvent, la taxe réclamée par la commune suffit pour obtenir une réponse positive du côté des propriétaires. Environ un tiers des taxes sont payées. Dans la moitié des cas, la taxe est supprimée en raison de la bonne volonté dont les propriétaires font preuve pour régulariser la situation (vente de l'immeuble ou du terrain, arrangement avec le propriétaire). Les dossiers sont généralement clôturés dans les deux cas qui suivent le premier contact avec le propriétaire.

La taxe sur les immeubles inoccupés et les terrains à l'abandon est un outil dont la commune s'est dotée pour amener les propriétaires à réagir. Cette taxe varie en 2005 de 350,10 EUR (1ère année) à 594,10 EUR (3ème année) et est indexée tous les ans de 3 %. D'où l'efficacité de l'intervention communale. Si le bien taxé reste dans le même état d'abandon d'année en année, la commune traitera ces infractions avec plus de fermeté, une action qui



peut aller jusqu'à la saisie immobilière et à la vente publique de l'immeuble ou du terrain en question. Deux actions de ce type sont en cours pour l'immeuble situé au n° 18 de la rue des Flamands et le terrain à l'angle de la rue du Saule et de la rue Toussaint.

L'immeuble de la rue des Flamands est inoccupé depuis plusieurs années. Tout comme le terrain de la rue du Saule, il n'est plus entretenu. La commune a constaté les faits à plusieurs reprises (et depuis 14 ans en ce qui concerne le terrain !). En application du règlement communal en vigueur, elle a sommé les propriétaires de s'acquitter de la taxe, afin de les amener à régulariser la situation (rénover l'habitation pour l'occuper, la mettre en location ou en vente, nettoyer et clôturer le terrain).

Or, non seulement les propriétaires n'ont pas entrepris de démarches dans ce sens, mais ils ne se sont pas davantage acquittés de la taxe communale. Après avoir tenté de solutionner ce problème par les contacts directs et la conciliation, la commune s'est vue contrainte de procéder à une saisie immobilière à l'encontre des propriétaires, saisie effectuée par un huissier de justice. C'est la seule voie légale et rapide pour sauvegarder à la fois l'intérêt général et l'intérêt particulier des riverains, tout en récupérant les créances dues. Au terme d'une procédure de quelques mois, cette saisie devrait aboutir à la vente forcée du bien. Le nouveau propriétaire pourra dès lors effectuer les travaux de rénovation nécessaires ou, dans le cas du terrain, introduire une demande de permis d'urbanisme dans le cadre d'un éventuel projet de construction. Dans l'attente de cette régularisation, la commune a procédé d'autorité à l'élagage des arbres qui menaçaient la sécurité sur la voie publique.

Grâce à la lutte contre les immeubles inoccupés et les terrains à l'abandon, les problèmes des chancres urbains est gardé sous contrôle à Jette. Une vigilance de tous les instants est cependant nécessaire. La commune assume ses responsabilités pour garantir la qualité de l'environnement. Il appartient aux propriétaires d'en faire de même.

Comment se débarrasser des déchets ?



Objets encombrants

Enlèvement par Bruxelles-Propreté.

Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 19 EUR par mètre-cube supplémentaire.

En-dehors de la belle saison, la Région remplace la collecte dominicale des déchets verts à domicile par l'enlèvement des objets encombrants. Cette opération a lieu tous les dimanches de 14 à 21h. Comme pour les enlèvements habituels en semaine, il y a lieu de prendre rendez-vous auprès de Bruxelles-Propreté - tél. 0800/981.81. Votre présence est indispensable lors du passage du camion.

Déchetteries régionales. Vous pouvez déposer vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...) dans les deux

déchetteries régionales. La déchetterie Nord est située rue du Rupel à 1000 Bruxelles, tandis que la déchetterie Sud se trouve boulevard de la 2ème Armée Britannique à 1190 Forest. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Service gratuit pour les particuliers.

Le dépôt de matériel de construction (châssis, éviers, volets, marbres, poutres,...) est possible contre paiement pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts et petits déchets chimiques

Service des Plantations. Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des

déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jetteois : 2 m³ gratuits par an, 5 EUR/m³ à partir du 3ème m³. Tarif entreprises de jardinage jetteois : 12,50 EUR/m³. Tarif particuliers non-jetteois : 12,50 EUR/m³. Tarif entreprises non-jetteois : 25 EUR/m³.

Coins verts mobiles. Les déchets chimiques peuvent contenir des éléments qui, s'ils ne sont pas traités de manière spécifique, risquent de porter atteinte à l'environnement. Apportez-les au coin vert fixe de la commune (le service des Plantations de l'avenue du Laerbeek) ou aux coins verts mobiles (véhicules de Bruxelles-Propreté).

Voici le calendrier des coins verts mobiles à Jette pour le mois de février.

Place Cardinal Mercier (commissariat) : le 14 février de 17h15 à 18h15

Avenue Woeste (Notre-Dame de Lourdes) : le 28 février de 18h30 à 19h30

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux.

Ateliers du Commerce bruxellois

Les commerçants ont la parole



Les commerçants des 19 communes sont invités à participer aux Ateliers du Commerce bruxellois, organisés à l'initiative du ministre régional de l'Économie Benoît

Cerexhe. Ces soirées de rencontres et de débats ont pour objectif de recueillir les avis, commentaires et suggestions des commerçants et de leurs représentants sur la situation du commerce bruxellois. Les conclusions des ateliers serviront de base au développement d'actions futures pour le commerce au niveau régional.

Les Ateliers du Commerce s'adressent à tous les commerçants bruxellois, aux présidents d'associations de commerçants ou de fédérations professionnelles, aux opérateurs socio-économiques, aux échevins des Classes moyennes et à toute personne active dans le monde du commerce.

Cinq ateliers sont prévus au programme. Le thème abordé lors de chaque atelier

a été choisi parmi les préoccupations essentielles des commerçants. Les participants auront pour mission de formuler trois grands principes qui devraient idéalement guider la politique régionale en matière de commerce pour le thème en question, ainsi que trois propositions concrètes qu'ils estiment prioritaires.

Un espace web interactif permettra aux commerçants qui n'ont pu participer à la soirée de faire part de leurs remarques et de répondre à une brève enquête sur les sujets traités.

Programme des Ateliers du Commerce

Atelier 1 : La mobilité

Lundi 21 février à partir de 18h45, dans les locaux de la STIB (galerie de la Toison d'Or 20 à 1050 Ixelles)

Atelier 2 : L'urbanisme commercial

Lundi 28 février à partir de 18h45, dans les locaux de l'Union des Entreprises de Bruxelles (Maison des Entreprises - avenue Louise 500 à 1050 Ixelles)

Atelier 3 : Le financement

Lundi 14 mars à partir de 18h45, dans les locaux du Fonds de Participation (rue de Ligne 1 à 1000 Bruxelles)

Atelier 4 : Bruxelles, ville internationale

Lundi 25 avril à partir de 18h45, dans les locaux de Bruxelles-International (Maison des Entreprises - avenue Louise 500 à 1050 Ixelles)

Atelier 5 : La sécurité

Lundi 09/5 à partir de 18h45, dans les locaux de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (rue Gabrielle Petit 6 à 1080 Molenbeek)

Où s'inscrire ?

Auprès de l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise - rue Gabrielle Petit 4 à 1080 Molenbeek - tél. 02/800.00.53 - fax : 02/422.00.43 - site internet : www.ateliersducommerce.be

Des feuillets d'inscription seront disponibles auprès des associations de commerçants, des noyaux commerciaux, des structures d'aide aux entreprises,...

Le Centre Public d'Action Sociale procède pour sa Maison de repos au recrutement

- d'infirmiers(ères) gradué(e)s A1

- d'infirmiers(ères) breveté(e)s A2

Votre profil

Vous êtes titulaire du diplôme d'infirmier(ère) gradué(e) ou breveté(e), vous êtes intéressé(e) par une démarche de qualité en ce qui concerne les soins prodigués aux personnes âgées, vous avez un talent d'organisation, vous avez le sens de l'initiative.

Nous vous offrons

Un emploi à temps plein à durée indéterminée au sein d'une équipe dynamique, une ambiance agréable de travail dans une institution attentive à ses collaborateurs, un travail en équipe, la valorisation de votre ancienneté, une formation permanente, les avantages du service public, une rémunération attrayante ainsi que des chèques-repas.

Les candidats les plus rapides seront soumis à un entretien de sélection et les candidats retenus pourront bénéficier d'un engagement dans les meilleurs délais.

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à contacter, le plus rapidement possible, le département du Personnel (Laetitia Procureur - 02/422.46.16-18-77) et à envoyer votre candidature au C.P.A.S. de Jette, rue de l'Eglise Saint-Pierre, 47-49 à 1090 Jette.

Un atelier de repassage à Jette... c'est pour bientôt !

L'ALE «Titres-Services» a l'intention d'ouvrir un atelier de repassage dans le courant de l'année 2005. A l'heure actuelle, il est impossible de préciser où et quand cet atelier verra le jour.

Il est probable que l'atelier de repassage démarre au printemps dans les bureaux de l'ALE pour s'installer par la suite dans des locaux plus adaptés. Quoi qu'il arrive, cet atelier se situera sur le territoire de Jette et sera accessible à tous les Jettois, que ce soit pour un service régulier ou pour un dépannage occasionnel.

Pour pouvoir bénéficier des services de l'atelier, vous devez avant tout vous inscrire à l'ALE de Jette dans le système des «Titres-Services» et vous procurer des titres en suffisance. Ensuite, le principe est simple :

- Vous déposez votre linge lavé et bien sec à l'atelier.

- Les préposés font l'inventaire avec vous et calculent le total à payer sur base du tarif.

- Vous réglez le montant à l'aide de «Titres-Services» (si ce montant n'équivaut pas exactement au prix de vos «Titres-Services», vous recevrez un bon à valoir pour la fois suivante).

- Un délai de reprise est fixé.

- Vous venez chercher votre linge repassé.

L'atelier fonctionnera avec des repasseuses engagées sous contrat «Titres-Services», à mi-temps pour commencer, avec la possibilité d'évoluer vers un temps plein. Les candidates-repasseuses devront

passer un petit test avant d'être engagées, ceci afin de garantir un service rapide et de qualité. Bien entendu, une assurance est prévue, comme pour toutes les activités effectuées dans le cadre des Titres-Services.

N'hésitez pas à transmettre l'information autour de vous. L'atelier de repassage rendra de précieux services, sans l'ombre d'un pli !



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette :
rue Vandenschriek 77
- 1090 Jette
- tél. :
02/423.19.10/11/12/13

- fax : 02/423.19.15
- courriel : ale.pwa@skynet.be
- président : W. Daem

MOTEUR ! Appel aux jeunes d'origine étrangère

La Fondation Roi Baudouin veut encourager des citoyens d'origine étrangère à s'impliquer dans la société belge qui est la leur, en reconnaissant le rôle important que les jeunes générations peuvent jouer pour dynamiser l'engagement citoyen. Avec l'appel 'Moteur !', la Fondation veut soutenir de jeunes adultes (18 à 35 ans), étrangers ou d'origine étrangère, désireux de prendre une part active à la vie de la cité et d'encourager d'autres personnes issues de l'immigration à en faire autant, en veillant à établir des ponts entre des groupes de cultures et d'horizons différents. La Fondation veut aider ces jeunes à réaliser un projet concret qui traduit leur volonté d'engagement citoyen. Elle espère ainsi les renforcer dans leur souhait de jouer un rôle moteur au sein de la société civile.

Les jeunes hommes et femmes sélectionnés recevront un appui méthodologique et financier. La Fondation mettra à leur disposition un montant de maximum 5.000 EUR.

Date limite d'introduction des dossiers : 28.2.2005. Annonce de la sélection par un jury indépendant : 1.5.2005.

Le dossier de candidature peut être téléchargé à partir du site internet www.kbs-frb.be ou obtenu auprès du Centre de Contact de la Fondation Roi Baudouin (Boîte Postale 96 - Ixelles 1 à 1050 Ixelles - tél. 070/233.065 - fax : 070/233.727 - courriel : proj@kbs-frb.be).

Si vous êtes intéressé(e) par les services de l'atelier de repassage en tant qu'utilisateur/trice ou si vous désirez y travailler sous contrat «Titres-Services», complétez et renvoyez ce coupon-réponse à l'ALE de Jette - rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette

Je suis intéressé(e) par les services de l'atelier de repassage en tant qu'utilisateur/trice.

L'ALE vous communiquera dès que possible toutes les informations utiles (adresse de l'atelier, date de démarrage, tarif, ...).

Je désire travailler sous contrat «Titres-Services» dans l'atelier de repassage.

L'ALE prendra contact avec vous dans les prochaines semaines pour vous inviter à une réunion d'information et/ou pour un entretien d'embauche individuel.

M. / Mme / Melle

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITE

TEL./GSM COURRIEL

Congo : un acte de naissance, c'est une personne qui existe

Julien est né au Congo... on ne sait plus exactement quand. On ne connaît pas davantage les noms de ses parents. Il n'a pas d'existence légale ! C'est le cas de trop nombreux enfants congolais. Comment pourra-t-il un jour voter, donner un nom à ses propres enfants ? Un acte de naissance, c'est une personne qui existe.

L'association bruxelloise "Partenariat pour le Développement social" (PPDS asbl) travaille avec la République démocratique du Congo à un projet d'assistance à l'organisation et à la reconstruction de l'état civil local. Le ministère congolais de la Justice a chargé PPDS asbl de la création du bureau central de l'état civil et de ses outils de gestion, de la réalisation des maquettes des registres et actes de l'état civil, de publications diverses liées à l'administration de l'état civil (Code de la famille annoté, manuels de formation des officiers et des employés), ainsi que du volet informatique de la gestion de l'état civil.

Dans l'état actuel des choses, l'administration congolaise ne dispose plus de



registres (provisaires) permettant d'acter les nouvelles naissances. Or, un enfant ne peut exister que si un acte de naissance est établi à son nom. A défaut de pouvoir acter cette naissance dans un délai de 30

jours, il en coûtera aux parents plus de 100 dollars. La plupart d'entre eux ne peuvent faire face à une telle dépense.

"Partenariat pour le Développement social" asbl souhaite envoyer en urgence 1.000 registres au Congo. Pour ce faire, l'association a besoin de votre aide. L'impression d'un registre qui permet d'acter 500 naissances coûte en effet 97 dollars (74,48 EUR). Un don de 1,50 EUR permet donc de faire exister 10 enfants.

Pour tout renseignement : "Partenariat pour le Développement social" asbl - avenue de Selliers de Moranville 84 à 1082 Bruxelles - tél. 02/482.33.10 - fax : 02/465.69.43 - ppds@ppds.be - site internet : www.ppds.be

Comment soutenir l'achat de registres d'état civil pour le Congo ?

Vous pouvez effectuer un versement sur le compte 001-3832643-55 de PPDS asbl (avec la communication "registre") ou parler de ce projet à vos connaissances.

Spectacles pour les seniors

Le collège des bourgmestre et échevins et Lucien Vermeiren, échevin du 3ème Age de la Communauté Française, ont le plaisir de vous annoncer les activités suivantes :

Opérette "Violettes impériales"

le dimanche 13 février 2005

Le Centre Bruxellois de l'Opérette (CeBO) présente "Violettes Impériales", une opérette de Vincent Scotto au Centre Culturel d'Auderghem.

A Séville en 1852, Don Juan d'Ascaniz et Violetta, la petite marchande de fleurs, sont tombés amoureux l'un de l'autre. Ignorant les préjugés de caste, ils envisagent sérieusement de se marier. Mais la marquise d'Ascaniz veille. Son fils n'épousera pas une fille du peuple, il convolera avec une jeune fille de la noblesse, Eugénie de Montijo. Ne voulant pas contrarier sa mère qui profite d'une santé délicate pour tyranniser son entourage, Juan finit par céder.

Cette belle histoire d'amour a inspiré le metteur en scène Henri Varna qui, avec la collaboration de Paul Achard et René Jeanne, découpe l'ouvrage et en fait une opérette en 2 actes. La musique de Vincent Scotto est l'un des plus grands succès du théâtre Mogador.

Transport en autocar. Rendez-vous à 13h30, place Cardinal Mercier.

Prix : 30 EUR comprenant le spectacle et le transport.

Réservation : Service du 3ème Age, Centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20, entre 10h00 et 11h30, sauf le jeudi entre 14h00 et 15h30 - Tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem) - Courriel : phellem@jette.iris-net.be

Spectacle "Que le rideau se lève"

le mardi 15 mars 2005

L'Atelier-Théâtre de Jette présente quatre pièces de théâtre, sous forme d'extraits, dans la Salle des Fêtes située au numéro 10 de la place Cardinal Mercier à Jette. Au programme : 'Les Sardines Grillées' de J.-C. Dannaud, 'Les Boulingrin' de Georges Courteline, 'Panisse et César' de Marcel Pagnol et 'Andromaque' de Jean Racine (la tirade d'Hermione).

Accueil à partir de 14h00, spectacle à 14h30.

Prix : seniors : 7 EUR, pensionnaires des homes : 6 EUR, non-seniors : 9 EUR

Réservation pour cette activité: à partir du lundi 14 février 2005, auprès du Service du 3ème Age, Centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20, entre 10h00 et 11h30, sauf le jeudi entre 14h00 et 15h30 - Tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem) - Courriel : phellem@jette.iris-net.be

Un numéro vert pour les pensions

Depuis le 14 janvier, l'Office Nationale des Pensions (O.N.P.) a ouvert, à l'intention des retraités, des lignes de téléphone gratuites servant à dispenser tous les renseignements relatifs à leur pension. Mots d'ordre: rapidité et performance. Pour répondre aux appels avec efficacité, 24 agents ont été recrutés pour renforcer le 'call center' de l'O.N.P. Tous ont reçu une formation spécifique en matière de réglementation des pensions pour répondre au mieux aux questions des appelants, qu'elles portent sur le montant des pensions, leur mode de calcul, les législations en vigueur, etc...

Mais ce n'est pas tout. Le lancement du numéro vert s'accompagne d'une approche personnelle. Dorénavant, le courrier adressé aux pensionnés mentionnera un numéro à quatre chiffres qui lui permettra d'être immédiatement reliés au service ou au fonctionnaire qui gère son dossier. Le ministre des Pensions Bruno Tobbac assure que, de cette manière, toute personne qui appelle recevra une réponse ciblée, complète et rapide.

Pour l'heure, ces lignes téléphoniques gratuites sont principalement réservées aux pensionnés, ou à toute personne approchant de l'âge de la retraite. Mais, à terme, elles pourraient être ouvertes aux quinquagénaires qui désireraient goûter aux joies d'un repos bien mérité. En effet, le ministre a confirmé son souhait d'offrir à toutes les personnes de 55 ans et plus une évaluation de la pension qu'elles pourraient déjà obtenir. En outre, ce relevé comportera toutes les données relatives à la carrière du demandeur.

Le projet n'engendre pas de surcoût important pour l'administration. Il est financé notamment par les économies liées à l'utilisation du réseau W.A.N. (Wide Area Network). Ce réseau assure les communications entre les services centraux et régionaux. La facture de téléphone globale de l'O.N.P. est donc sensiblement allégée.

Les lignes vertes feront l'objet d'une évaluation à l'occasion d'une enquête publique de satisfaction qui sera menée dans le courant du second semestre 2005.

Trois lignes vertes sont activées et disponibles chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h et de 13 à 17h :

0800/50256 :
appels en français

0800/50246 :
appels en néerlandais

0800/50266 :
appels en allemand

CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Premier "Forum des aînés" : une réussite

Le vendredi 28 janvier dernier, 97 seniors, jettois pour la plupart, ont participé au "Forum des aînés", organisé dans le cadre du projet Entour'âge. Ce projet, initié grâce au soutien du ministère de la Communauté française, vise à apporter les réponses les plus adéquates aux besoins des personnes âgées et souvent isolées, en vue d'améliorer leur qualité de vie au sein de leur quartier. Il repose sur un partenariat entre la commune, des seniors et des associations jettoises, tels le Centre d'entraide de Jette, l'Abordage, l'Espace-Femmes et la Maison médicale Essegheem. Le premier "Forum des aînés" a permis aux seniors jettois de s'informer et de donner leur avis sur plusieurs questions au centre de leurs préoccupations : le logement, le repli sur soi ou l'activité physique.

Quelle qualité de vie pour les aînés ?

"A Jette, il y a trop de personnes âgées isolées", a indiqué l'échevine de la Participation Christine Gallez en guise d'introduction. "Pour lutter contre cet isolement, il faut créer des liens au sein de la population. Il n'existe hélas pas de solution miracle. La commune de Jette travaille en réseau avec le monde associatif et profite ainsi de l'expérience des acteurs de terrain qui ont établi des contacts privilégiés avec des seniors isolés. Dans le cadre du projet Entour'âge, nous travaillons aussi en collaboration avec des aînés et avec des professionnels qui dispensent soins et services aux personnes isolées : aides ménagères, ergothérapeutes, médecins, kinésithérapeutes, assistantes sociales, psychologues..." L'échevin du 3ème Age pour les loisirs et les activités culturelles Lucien Vermeiren et l'échevin des Affaires

sociales André Liefferinckx ont ensuite présenté le travail effectué par les services communaux pour améliorer la qualité de vie des aînés.

C'est précisément de qualité de vie dont il a été question dans le film "Sur le chemin du bien-être", projeté aux seniors réunis dans la grande salle du Centre culturel Armillaire. Ce film, réalisé par l'Association pour le Soutien de l'Etude du Vieillissement (ASEV), prodigue de nombreux conseils pour vieillir harmonieusement : voir les choses de manière positive, avoir une bonne hygiène de vie (bouger, boire beaucoup d'eau et manger sainement), communiquer, apprécier les joies de la vie quotidienne, transmettre son expérience aux jeunes, avoir des projets... Autant de bonnes résolutions à prendre pour donner du sens à sa vie quand on prend de l'âge.



Bien gérer la vieillesse

Après cette introduction filmée, les participants au Forum se sont répartis en trois groupes pour participer aux ateliers qui leur étaient proposés. Les thèmes des trois ateliers ont été choisis en fonction des réflexions menées au sein du projet Entour'âge depuis son lancement voici quelques mois. Des témoignages et des exposés ont permis d'initier le débat, dans un esprit d'ouverture et de contribution active des aînés.

"Je n'ai pas envie... mais je voudrais" traitait du laisser-aller, du repli sur soi, de l'abandon progressif des liens sociaux et in fine de l'enfermement dans la solitude qui guettent de nombreux seniors. Outre un témoignage de l'association SOS Solitude, deux psychologues du service de santé mentale "Nouveau Centre Primavera" ont parlé

de l'isolement et de la solitude, des liens familiaux et du sentiment de dévalorisation sociale. Elles ont dit combien les personnes âgées hésitent à demander une aide psychologique. Souvent, une douleur ou un problème physique cache en réalité un problème psychosocial.

"Mieux bouger, pour mieux vivre !", atelier animé par une ergothérapeute et un kinésithérapeute de la Maison médicale Essegheem, se penchait sur la gymnastique douce comme moyen pour minimiser les risques de chute. Un exercice quotidien,

peut de la maison de repos Magnolia ont souligné combien le choix d'un lieu de vie est fondamental. Trop de personnes âgées, contraintes par leur entourage, n'ont pas la possibilité d'opérer ce choix. Dans un premier temps, il leur faut prendre conscience des limites dues à la vieillesse pour bien la gérer. Les seniors qui décident de rester chez eux doivent veiller à ce que leur logement soit adapté à leurs capacités. Ils peuvent en outre faire appel à de nombreux services d'aide à domicile (aide ménagère, télécours, repas à domicile...). Une éventuelle entrée en maison de repos doit se préparer. Plusieurs visites de homes permettront à la personne âgée de choisir celui qui lui convient le mieux et, le cas échéant, de s'inscrire sur une liste d'attente.

Projet Entour'âge : et après ?

A l'issue du Forum, un formulaire d'évaluation a été remis aux 97 participants. Les avis qui se dégagent de cette évaluation sont particulièrement encourageants. Ainsi, ce premier "Forum des aînés" a intéressé 59 seniors sur les 60 qui ont remis leur formulaire. Une même satisfaction générale se dégage en ce qui concerne l'organisation du forum, la projection du film "Sur le chemin du bien-être" et le choix des thèmes abordés dans les ateliers. Les seniors ont enfin proposé d'autres thèmes qui pourraient faire l'objet d'un prochain Forum : la mobilité des aînés, les seniors qui restent à domicile, la prévention des maladies, la sécurité sur la voie publique et les activités qui favorisent les rencontres.

Les partenaires du projet Entour'âge préparent maintenant un questionnaire destiné aux aides familiales afin de mieux cerner les préoccupations des personnes les plus isolées avec lesquelles elles sont en contact. Ces informations compléteront la description des attentes et des besoins des seniors. Le projet Entour'âge mettra ainsi à la disposition de la commune de Jette un outil qui pourra servir de base au développement d'initiatives en faveur des seniors jettois.

Deviens animateur(-trice) à Kids' Holidays Jette !

Dans le cadre de la plaine de vacances organisées pour les enfants de 2,5 à 12 ans au domaine du Poelbos, notre commune cherche des animateurs(-trices) pour encadrer les enfants durant les vacances de Pâques et d'été. Une rémunération intéressante leur est proposée, de même qu'un repas chaud tous les jours. Les animateurs(-trices) accueilleront les enfants sur un site verdoyant, à deux pas du parc Roi Baudouin.

Si tu as plus de 17 ans et si tu as un brevet de moniteur ou une expérience dans ce domaine, n'hésite pas à poser ta candidature. Nous t'offrons l'occasion idéale d'effectuer un job de vacances intéressant et bien rémunéré. Les animateurs non diplômés gagnent de 46,89 à 54,70 EUR par jour, les animateurs diplômés de 70,29 à 78,10 EUR par jour, les enseignants/animateurs de 84,33 à 92,14 EUR.

Si cette proposition t'intéresse ou si tu souhaites d'autres renseignements, prends contact avec le service communal des Affaires sociales (tél. 02/421.42.02).

24 HEURES SCALEXTRIC

Picorchamps 2005 aura lieu les 11 et 12 février 2005 au collège Saint-Pierre de Jette. Pour la 24ème édition de cette célèbre compétition de scalextric, une centaine de pilotes et de mécaniciens s'affronteront sur un circuit de 50 mètres de long, aux commandes de voitures électriques miniatures. Ils auront tous le même objectif : mener leur bolide vers la victoire et battre le record de la plus grande distance parcourue en 24 heures.

Le nouveau circuit, de type asymétrique, est composé de huit pistes dont la longueur varie entre 40 et 60 mètres. Comme chaque année, l'asbl Picorchamps et le poste pionnier de la 26ème unité scout de Jette mettront tout en oeuvre pour accueillir dignement les 1.500 spectateurs attendus aux abords du circuit. Durant les 24 heures, le classement sera communiqué par ordinateur et les résultats seront affichés en permanence. Des concours et des

Picorchamps

jeux sont prévus au programme, de même qu'un buffet et un bar.



Pour agrémenter cette course originale, plusieurs animations et spectacles seront offerts aux petits et aux grands. Un concert aura lieu le vendredi soir, tandis qu'un spectacle pour enfants et un atelier de grimage se dérouleront le samedi après-midi. De nombreux cartoonistes viendront tirer le portrait des spectateurs et s'affronteront dans des matchs d'improvisation.

A noter que les festivités débiteront dès le mercredi 9 février avec la course open ouverte à tous les pilotes amateurs.

24 heures scalextric de Picorchamps

Du 11 février 2005 à 17h au 12 février 2005 à 17h

Au Collège Saint-Pierre (boulevard de Smet de Naeyer 229)

Course open le mercredi 9 février à partir de 15 h

Info et inscriptions à la course open : 02/420.76.07 (Philippe Libert) ou via le site internet www.picorchamps.be

UNE ORGANISATION DE L'ASBL PICORCHAMPS ET DU POSTE PIONNIER DE LA 26ÈME UNITÉ FSC DE JETTE, AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉCHEVIN DE LA JEUNESSE FRANCOPHONE BENOÎT GOSSELIN, DE L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL PROMOTION DE JETTE PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS

NAVEXPO 2005

Marins & tempêtes

Jusqu'au 20 février 2005, la Demeure abbatiale de Dieleghem accueille une exposition consacrée aux marins et aux tempêtes. Cette exposition s'inscrit dans le cadre du cycle Navexpo, consacré à l'histoire de la navigation maritime et fluviale. Des photos, des dessins et des objets en tous genres livrent un aperçu captivant des grandes tempêtes et de la vie des marins.

Armada soi-disant invincible, grands cargos ou petits chalutiers, skippers chevronnés... Personne n'échappe aux déchaînements des forces de la nature quand elles atteignent des proportions gigantesques. Les prières et les invocations des saints patrons de nos marins et marinières n'ont pas toujours suffi à apaiser les flots en folie.

Les moyens techniques les plus sophistiqués ont depuis longtemps succédé à certaines croyances qu'il fallait respecter si l'on voulait se préserver du malheur. Malgré cette évolution technique, l'actualité maritime comporte encore bien des exemples dramatiques. Services de sauvetage, services de remorquage, sociétés d'ingénierie maritime spécialisées dans le repêchage des épaves ou la lutte contre la pollution et institutions scientifiques de détection mènent bien trop souvent un combat inégal contre cette mer tueuse "qui pose ses lèvres mouillées sur les plages et



cache son poignard sous l'écume".

"Marins & tempêtes" est une manifestation culturelle et pédagogique qui s'adresse aux visiteurs de 7 à 77 ans. L'exposition repose sur la présentation commentée de superbes modèles réduits, d'objets de marine, d'ex-voto, de documents et tableaux... Cette année, la manifestation bénéficie d'une importante collaboration de la Marine, ainsi que du soutien tout particulier du Port de Bruxelles et de Dexia. Musées belges et étrangers, institutions officielles et scientifiques, associations professionnelles, collectionneurs privés, cercles de modélistes, peintres de marine et mouvements de jeunesse apportent également

leur collaboration à Navexpo 2005. Les visiteurs sont invités à découvrir l'exposition individuellement. Pour les groupes, des visites guidées sont possibles. Des visites sont également organisées pour les écoles.

NAVEXPO 2005 : "Marins & tempêtes"

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Jusqu'au 20 février 2005

Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h - fermé le lundi (sauf visites scolaires)

Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors, groupes (+ de 10 pers.) : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR

Possibilité de visites guidées pour max. 20 pers. (uniquement sur réservation - 25 EUR)

Cafétéria, shop, journal de l'exposition, jeu-concours doté de nombreux prix

Renseignements et inscriptions :
Guy Paulus - 02/479.00.52 - fax : 02/478.28.94

UNE PRODUCTION DU CENTRE CULTUREL DE JETTE, EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE JETTE ET L'ÉQUIPE NAVEXPO

AGENDA

FÉVRIER

Conférences de l'Antenne Interuniversitaire: programme 2005

Les conférences de l'Antenne Interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du nord-ouest de Bruxelles seront présentées à 14 heures 30 dans la Salle communale des Fêtes de Jette, place Cardinal Mercier, n° 10.

Judi 17 février 2005 : «**Le Roi Albert, histoire d'un mythe**» par Laurence van Ypersele, Docteur en Histoire à l'UCL.

Judi 17 mars 2005 : «**La problématique de la surdité**» par Aline Marque, Docteur en Médecine.

Judi 21 avril 2005 : «**Archéologie à Bruxelles**» par Pierre Bonenfant, Historien de l'Art, archéologue.

Prix : 3,70 EUR par conférence payable à l'entrée (prière de vous présenter au minimum 1/2 heure à l'avance) ou au préalable auprès du service du 3ème Age.

Infos et inscriptions : entre 10h00 et 11h30 (sauf le jeudi : de 14h00 à 15h30) du Service du 3ème Age au Centre administratif de Jette, rue Henri Werrie 18/20 (1er étage - bureau 130) - 02/423.12.66.

Jusqu'au 20.2 : NAVEXPO 2005 sur le thème "Marins & tempêtes". A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h. Fermé le lundi (sauf visites scolaires). Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors, groupes (+ de 10 pers.) : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR. Visites guidées pour max. 20 pers. (sur réservation - 25 EUR). Info et inscriptions : 02/479.00.52.

Jusqu'au 13.2 : EXPOSITION "L'objet détourné(s)". A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340). Ouvert du mardi au dimanche et les jours fériés de 14 à 19h. Entrée : 5 EUR - enfants de moins de 12 ans et sponsors de l'Atelier : gratuit. Info : 02/424.24.12 - www.atelier340muzeum.be.

Du 5 au 16.2 : EXPOSITION des oeuvres de Gwen De Wolf. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert du mardi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h. Fermé les dimanches et lundis. Accès libre. Info : 02/426.64.39.

Le 6.2 : A 14h et 16h30, dans le cadre du cycle "Voir le Monde", CONFERENCE AUDIOVISUELLE : "Paris, la diva" par Hassen Er-Rihani. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/649.76.95.

Le 10.2 : A 20h, dans le cadre du CINE-CLUB Soukriai, "21 grammes" d'Alejandro Gonzalez Inarritu. Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Du 11.2 à 17h au 12.2 à 17h : PICORCHAMPS? 24 heures scalextric. Au Collège Saint-Pierre (boulevard de Smet de Naeyer 229). Course open le 9.2 à partir de 15h. Info et inscriptions à la course open : 02/420.76.07 ou www.picorchamps.be.

Le 11.2 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Blues Nights", CONCERT du Mojo Story Band. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation. Info

et réservations : 02/426.64.39.

Le 12.2 : A 20h30, CONCERT du Trio Barrio Latino. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation. Info et réservation : 02/426.64.39.

Le 17.2 : A 14h30, dans le cadre de l'Antenne interuniversitaire, CONFERENCE "Le Roi Albert, histoire d'un mythe" par Laurence van Ypersele (docteur en Histoire à l'UCL). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 17.2 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Phil Woods, the wonderful alto sax and his friends" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 18.2 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES : "Colère... Rage... Révolte...", organisé par le nouveau centre Primavera. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 18.2 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Jazz Nights", CONCERT d'Ivan Paduart Quartet et Fay Claassen. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 19.2 : A 14h30, dans le cadre du cycle "Clés pour la Musique", CONFERENCE "La mémoire de la musique" par le musicologue André Van Oeckel. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 3 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 20.2 : A 15h, dans le cadre des Dimanches d'Aurélien, SPECTACLE POUR ENFANTS "Look" par la Compagnie Iota. A partir de 2 ans. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 6 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin).

L'objet détourné(s) à l'Atelier 340

L'exposition "L'objet détourné(s)" qui se tient à l'Atelier 340 est prolongée jusqu'au 13 février. Cette exposition, combinée avec des expositions personnelles de Anu Tuominen et Patricia Waller, réunit six artistes nationaux et internationaux qui retravaillent, transforment, détournent des objets. Le résultat est un ensemble d'objets qui nous semblent familiers et pourtant tellement étranges.

Les six artistes, issus de cinq nationalités différentes, sont des chercheurs mus par le changement de notre monde, la perception et nos représentations de valeurs. Ce ne sont cependant pas des analystes purs, comme en témoigne leur envie de faire illusion, de surprendre. Inspirés par des trouvailles imprévues, Claude Briand-Picard, Wim Delvoye, Wang Fu, Antoine Laval, Jacques Lizène et Priska Riedl soumettent des objets quotidiens (sacs en plastique, outils, jouets) à une transformation. Dans la meilleure tradition dadaïste, les objets industriels ne sont plus utilisés dans leur fonction première, mais dépouillés de leur contexte originel et transcodés. La dimension esthétique dévoile des images déracinées qui peuvent devenir un pur ornement.



Exposition "L'objet détourné(s)"

Jusqu'au 13 février 2005

A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340)

Ouvert du mardi au dimanche de 14 à 19h

Entrée : 5 EUR - enfants de moins de 12 ans et sponsors de l'Atelier : gratuit

Info : 02/424.24.12

www.atelier340muzeum.be

Le 25.2 : A 19h, CONCERT D'OUVERTURE "2005" PAR la Société Royale Philharmonique de Jette. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée gratuite. Info : 02/478.12.59.

Le 25.2 : A 20h30, CONCERT DE CHANSON FRANCAISE : duo Catherine Delasalle et Philippe Thuriot. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation. Info et réservation : 02/426.64.39.

Le 26.2 : A 20h30, RECITAL DE PIANO par Benjamin Rawitz-Castel. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation. Info et réservation : 02/426.64.39.

Le Centre Armillaire présente...

Paris, la Diva

Paris est une ville unique ! Selon le regard que l'on porte sur elle, la ville se met en mouvement, se transforme, grandit, se referme sur elle-même, revient sur ses pas. Paris s'écoute, se respire, s'admire dans les méandres intemporels de ses rues, de ses faubourgs, de ses places et de ses quais... Autour de ses musées, de ses cimetières, de ses parcs et jardins, Paris instruit la vie et ressuscite les morts. Extravagante ou secrète, bavarde ou timide, elle est le point des rencontres attendues et des rendez-vous fugaces. Ce reportage audiovisuel, original par le support du noir et blanc, est un délicat cocktail où se mêlent résonances, souvenirs, rêves et gaieté tonique.



Voir le Monde : "Paris, la Diva" par Hassen Er-Rihani

Le 6 février 2005 à 14h et 16h30

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservations : 02/649.76.95

Ciné-club Soukirai

Le ciné-club Soukirai présente le film "21 grammes" d'Alejandro Gonzalez Inarritu. On dit que nous perdons tous 21 grammes au moment précis de notre mort... Le poids d'un colibri. Est-ce le poids de notre âme ? Paul attend une transplantation cardiaque. Cristina, ex-junkie, est mère de deux petites filles. Jack sort de prison et redécouvre la foi. A cause d'un accident, ils vont s'affronter, se haïr... et s'aimer.



Le 10 février 2005 à 20h

Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 2,50 EUR

Info : 02/426.64.39

Cent ans de jazz

Les conférences "Cent ans de jazz" retracent l'histoire du phénomène musical jazz au travers de grands musiciens et d'instrumentistes de haute volée. Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentariste) et Vicky Down (musicien) présentent de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.



Cent ans de Jazz : "Phil Woods, the wonderfull alto sax and his friends"

Le 17 février 2005 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR la séance

Info : 02/426.64.39

La mémoire de la musique

Pendant longtemps, on s'est efforcé de conserver la mémoire des sons par divers systèmes de notation. Lorsque, vers la fin du 19ème siècle, on découvre le principe de la reproduction du son, l'humanité réalise un vieux rêve. Mais la notation est étroitement liée à la notion d'interprétation... l'occasion de comparer différentes versions d'une même partition. Les conférences du 8ème cycle des "Clés pour la Musique" sont données par le musicologue André Van Oeckel.

Clés pour la Musique : "La mémoire de la musique"

Le samedi 19 février 2005 à 14h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 3 EUR

Info : 02/426.64.39

"Look" pour les petits

Un monde géométrique de coussins et de couleurs, une aire de jeu-puzzle. Au fil d'un texte poétique, l'actrice joue et construit des lieux imaginaires. Faire et défaire. Légère et précise, elle place, déplace et empile les modules colorés. Comme les tout-petits, elle explore et s'étonne des limites de son corps dans l'espace. Etre debout dans le monde, se laisser tomber mollement, se lover, se cacher, s'étendre, s'étirer, courir... Quel délice ! Un spectacle raffiné où la parole rimée, chantée, gourmande, se marie au plaisir gestuel. Frottement subtil du corps et des mots pour grandir dans toutes les dimensions.



Les Dimanches d'Aurélié : "Look" par la Compagnie Iota

Le 20 février 2005 à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

A partir de 2 ans. Durée : 45 min.

Entrée : 6 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39

Les photos trafiquées de Gwen De Wolf

Gwen De Wolf travaille ses photos au scalpel. Elle gratte ou griffe des détails, des personnages qu'elle place au détour d'un autre recoin. En formidable faussaire, elle leur crée une nouvelle identité, un passeport pour son monde. Autant dire qu'il est fortement déconseillé de montrer les photopeintures de Gwen De Wolf aux enfants, à moins de renoncer une fois pour toutes aux recommandations sans fin : "Ne mouille pas les photos, ne les découpe pas, ne peinturlure pas les photos du mariage de tante Adélaïde...". L'artiste exploite vraiment toutes les mauvaises idées, mais c'est pour notre plus grand plaisir.

Exposition Gwen De Wolf

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

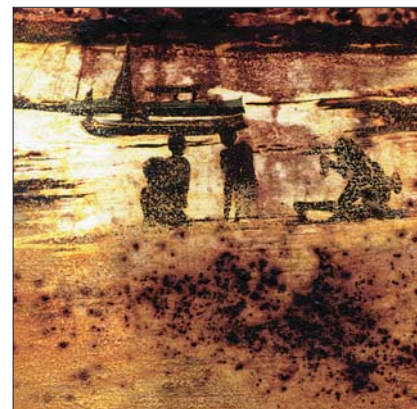
Du 5 au 16 février 2005

Ouvert du mardi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h

Fermé les dimanches et lundis

Accès libre

Info : 02/426.64.39



Comédie sur un quai de gare

Le quai d'une gare dans un petit village. Deux hommes et une femme attendent un train. L'un des hommes engage la conversation. Il a une idée derrière la tête, une idée un peu folle, mais qui ne porte pas particulièrement à conséquence. Alors, il tente le coup. Il n'y croit pas trop, mais le jeu est plutôt amusant. Ils se mettent à parler, s'expliquent, se racontent, se poussent à bout. Le fil du dialogue devient une corde raide, un fin cordon qui menace de se briser au hasard d'une discussion, les renvoyant à leur point de départ : des étrangers qui attendent un train... mais la parole ne se rompt pas. Dès les premières lignes l'auteur impose un langage, celui du quotidien. Sans jamais devenir ordinaire, Samuel Benchétrit pratique une langue "de tous les jours", une langue affûtée qui fait mouche, celle qui respire la vie, la spontanéité, celle qui trahit les humeurs et dévoile les sentiments.

Avec Ingrid Brasseur (Michelle), Roger Macharis (Charles), Guy Vereecken (Vincent) et Estelle Kernévez (l'hôtesse), dans une mise en scène de Sylvain De Wael

"Comédie sur un quai de gare" de Samuel Benchétrit

Par l'Union Dramatique

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Les 4 et 5 mars 2005 à 20h, le 6 mars 2005 à 15h

Entrée : 10 EUR - 8 EUR sur réservation - 6 EUR pour étudiants, passeports ABCD et carte S

Info et réservations : 02/426.64.39



La Société Royale Philharmonique de Jette

organise son

CONCERT D'OUVERTURE "2005"

le vendredi 25 février 2005 à 19 heures

à la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Avec la participation de

l'Académie communale de Musique "G.H. Luytgaerens" de Gemeentelijke Muziekacademie "M. Van de Moortel"

Entrée gratuite

Renseignements : 02/478.12.59 (J. Wouters)

Armillaire Blues Night *The Mojo Story Band*

The Mojo Story Band, ce sont des musiciens aguerris. Ces amis bruxellois sont réunis dans une formule spéciale très épicée. Si le mainstream blues vous parle, ne manquez pas cette soirée.

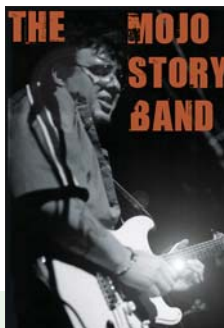
Avec Sto (chant, guitare), Titi (guitare), Pat (basse) et Mario (batterie)

Le 11 février 2005 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation

Info et réservations : 02/426.64.39



Armillaire Blues Nights

Le 11 mars : Bob Christopher (Brussel's Texas blues)Le

Le 22 avril : The Blue Chevy's (jump)

Le 20 mai : Claude Bourbon et de "The Frog with the Blues" (acoustic blues)

Armillaire Jazz Nights *Ivan Paduart Quartet et Fay Claassen*

Ivan Paduart n'est certes pas un inconnu pour les amateurs de jazz. Il revient au centre Armillaire pour présenter le produit de son travail avec une vocaliste exceptionnelle. Fay Claassen possède une voix de mezzo qui lui permet de tenir les lignes mélodiques les plus difficiles. Elle improvise avec un élan et une habileté remarquables. Ces deux musiciens hors pair seront accompagnés par une rythmique de haut niveau.

Avec Fay Claassen (chant), Ivan Paduart (piano), Philippe Aarts (contrebasse) et Mimi Verderame (batterie)

Le 18 février 2005 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation

Info et réservations : 02/426.64.39



Armillaire Jazz Nights

Le 25 mars : Ben Sluijs Quartet

Le 29 avril : "Jama" - Marco Locurcio Quintet

Le 27 mai : "Jojoba" - Jean-Luc Pappi / Eric Fusillier Quartet

Benjamin Rawitz-Castel au piano

Depuis ses débuts à 15 ans avec l'orchestre symphonique de Haïfa, le moins que l'on puisse dire est que le pianiste Benjamin Rawitz-Castel a parcouru du chemin. Il s'est produit sur tous les continents (ou presque). Sa maîtrise, faite d'intelligence et d'intuition, lui permet d'aborder de nombreux styles, de Brahms à Shostakovich en passant par Scriabin, Mozart, Beethoven et Hindemith. Il a obtenu de nombreux prix de renommée internationale. Il s'est fait l'ardent défenseur d'oeuvres et de compositeurs moins souvent inscrits au programme de concerts. On l'a ainsi entendu interpréter Szymanowski, Dukas et Chaminade. Benjamin Rawitz-Castel vit à Bruxelles. Il enseigne lors de stages en Angleterre, en Bulgarie, en Suisse et aux Etats-Unis.



Récital de piano par Benjamin Rawitz-Castel

Le samedi 26 février 2005 à 20h30

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation

Info et réservation : 02/426.64.39

A l'occasion du centième anniversaire de la création de "La Veuve Joyeuse" de F. Lehar, l'opérette s'invite à l'opéra au cours d'un APRÈS-MIDI LYRIQUE

le samedi 5 mars 2005 à 14h30

à la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

**Avec Tonino Carlino, ténor,
et Naya Rodriguez-Castinado, soprano.**

La chanson française en duo

Catherine Delasalle a commencé sa carrière de chanteuse en Flandre. Son répertoire était composé de chansons de la rue. Elle fut la chanteuse attirée du groupe Les Petits Belges. Au cours des dernières années, Catherine a évolué vers une interprétation très personnelle. Son projet actuel avec le musicien-accordeoniste Philippe Thuriot repose sur une attirance commune pour les valse. Leurs deux univers se sont rencontrés et s'enrichissent mutuellement, au point que les rôles s'inversent parfois. Sur scène, la chanteuse-accordeoniste et l'accordeoniste-chanteur se produisent en duo. Une prestation qui laisse la part belle à l'improvisation.



Duo Catherine Delasalle et Philippe Thuriot

Le vendredi 25 février 2005 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation

Info et réservation : 02/426.64.39

Chaleur latino au coeur de l'hiver !

Le rhum cubain, le goût prononcé du mate, le Danzon, la Milonga... Vous aimez ? Dans une ambiance de fiesta, le trio Barrio Latino vous transportera au rythme du son cubano, du tango argentin et de mélodies latino-américaines. Vous sentirez la chaleur des barrios latinos (quartiers latins) de Buenos Aires, de La Habana... grâce à Piazzola, Lecuona et d'autres compositeurs. Barrio Latino... la musica mas caliente !

Avec Eduardo (saxophones alto et soprano, guitare), Catherine (claviers), Laurent (percussions).

Trio Barrio Latino

Le samedi 12 février 2005 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR sur réservation

Info et réservation : 02/426.64.39

Les concerts lyriques "Cavatina" présentent LE FESTIVAL "OPÉRAS. OPÉRETTES."

le dimanche 6 mars 2005 à 16h

à la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Avec **Cécile Bolle, soprano**
Ekaterina Petrova, pianiste
Franco Martucci, ténor
Marc Guillaume, baryton
Marc Dispas, ténor

le chœur d'hommes de l'Académie de Musique de Berchem-Sainte-Agathe

Au programme : Mozart, Verdi, Offenbach, Varney, Bizet, Strauss... - extraits de "La Tosca", "La Traviata", "La Perichole", "La Grande Duchesse", "Princesse Czaras", "Les Trois Valses", "La Veuve Joyeuse", "Les Pêcheurs de Perles"

Entrée : 10 EUR - étudiants et 3ème âge : 8 EUR

Info et réservations : 02/425.78.51 ou 0496/17.01.46

Au programme :
extraits d'opérettes et d'opéras de compositeurs célèbres
(F. Lehar, N. Dostal, F. Lopez, L. Bernstein, G. Verdi, G. Puccini,
G. Donizetti).

A l'issue du spectacle, rencontre avec les artistes autour du verre de l'amitié.

Entrée : 8 EUR - étudiants et 3ème âge : 6,50 EUR

Info et réservations : 02/428.71.03